



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 – session directive

Résumé des recommandations de l'Atelier de renforcement des capacités axé sur l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance des populations rurales

(Bangkok, 28-30 janvier 2009)

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre à la Commission du développement durable, à sa dix-septième session, un résumé des recommandations issues de l'Atelier de renforcement des capacités axé sur l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance des populations rurales, réunion intersessions qui s'est tenue à Bangkok, du 28 au 30 janvier 2009, dans le cadre des préparatifs de la dix-septième session de la Commission (voir annexe).

* E/CN.17/2009/1.



Annexe

Résumé des recommandations de l'Atelier de renforcement des capacités axé sur l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance des populations rurales

1. Nous, représentants de divers gouvernements, institutions internationales, établissements universitaires et grands groupes, avons participé à l'Atelier de renforcement des capacités axé sur l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance des populations rurales organisé conjointement par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Programme d'ONU-eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), réunion intersessions qui s'est tenue à Bangkok, du 28 au 30 janvier 2009, dans le cadre des préparatifs de la dix-septième session de la Commission du développement durable.

2. À nos yeux, cet Atelier marque une étape importante dans la mise en œuvre d'éléments clefs du programme de développement durable formulé dans l'Action 21^a et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)^b et dans l'élaboration de grandes orientations et de mesures susceptibles d'aider à surmonter les obstacles et difficultés recensés à la seizième session de la Commission.

3. Au cours de l'Atelier, nous avons évoqué les défis et questions qui se posent dans les domaines suivants : développement agricole et sécurité alimentaire, gestion des eaux dans l'agriculture, développement rural, aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques. Nous avons confronté nos expériences et partagé les leçons que nous en avons tirées quant aux avantages et inconvénients des diverses politiques et mesures concrètes qui pourraient aider à surmonter les problèmes recensés pour chacun des thèmes du cycle en cours, à savoir l'agriculture, le développement rural, la terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique.

4. Les participants mesurent à quel point la sécurité alimentaire demeure un objectif important, surtout dans les pays en développement. La crise alimentaire met en danger des millions de personnes parmi les plus vulnérables de la planète et menace de remettre en cause les progrès enregistrés jusqu'ici dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en matière de développement durable. Les politiques et mesures visant à atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire doivent trouver une solution équilibrée au problème de la concurrence entre cultures vivrières et cultures énergétiques. Les crises alimentaires récentes ont également montré qu'il est nécessaire de mettre en place des filets de sécurité afin

^a *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, Vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

^b *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

que les gouvernements puissent réagir plus vite en cas d'augmentation des prix des denrées alimentaires et des intrants. Il faut, en outre, que l'incidence de ces politiques fasse l'objet d'un suivi régulier pour que les failles éventuelles et les moyens d'y remédier puissent être recensés.

5. Nous avons été informés que le compte rendu de l'Atelier serait rédigé par les organisateurs et transmis en temps voulu aux participants. Dans l'intervalle, nous souhaitons appeler l'attention de la Commission du développement durable sur les points évoqués ci-dessous. Les grands groupes ont eux aussi transmis des contributions, fondées sur les débats de l'Atelier, qui seront pris en compte dans le rapport final.

6. *Accroissement de la productivité agricole.* Les systèmes de production agricole se trouvent face à un ensemble complexe de défis, parmi lesquels les changements climatiques, la désertification et la sécheresse, l'accès à la terre et aux ressources en eau, l'accroissement démographique, l'évolution des modes de consommation, la variabilité du prix des produits agricoles et des intrants et les exigences liées à la bioénergie. Pour que la productivité agricole s'améliore, il faut :

- Une stratégie à long terme de lutte contre l'insécurité alimentaire élaborée en collaboration avec toutes les parties prenantes et accompagnée d'un plan d'action prévoyant des mesures à court, moyen et long terme;
- Des mesures permettant d'accroître la compétitivité et la rentabilité des petites exploitations agricoles, notamment en facilitant l'accès aux marchés;
- Des politiques encourageant les investissements dans la recherche agronomique, l'irrigation, l'éducation, le financement rural, l'assurance, l'informatique, les routes et les infrastructures de commercialisation;
- Une bonne coordination entre les activités de recherche et de vulgarisation;
- L'adoption de démarches visant à améliorer les systèmes d'exploitation agricole;
- Un soutien aux connaissances et pratiques locales.

7. Pour être mis en œuvre, les dispositifs évoqués ci-dessus doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement favorable et sur une gouvernance institutionnelle renforcée.

8. *Favoriser une gestion intégrée des ressources en terre et en eau.* Pour lutter contre la pauvreté et favoriser un développement durable, il faut assurer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base, mais aussi trouver des solutions à la dégradation des terres, à la rareté de l'eau et à la détérioration de sa qualité, problèmes graves et interdépendants que viennent encore exacerber la variabilité de plus en plus nette des régimes climatiques. Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau en vue d'un accroissement de la production alimentaire, il faut modifier la façon dont l'eau est gérée, aussi bien du côté de l'offre que de celui de la demande. Il faut pour cela remédier à l'insuffisance des capacités à tous les niveaux, investir dans de nouvelles infrastructures, moderniser les systèmes de distribution de l'eau et adopter de meilleures pratiques et des technologies mieux adaptées en matière de gestion de l'eau. Il faut aussi adopter des politiques d'aménagement du territoire ayant pour objectifs d'inverser la tendance actuelle à la dégradation des terres et d'améliorer leur productivité, et pratiquer une gestion

intégrée de la terre et de l'eau au sein des unités hydrologiques afin de trouver un équilibre entre les utilisations concurrentes de ces ressources.

9. *Assurer l'accès au capital social.* Pour renforcer les moyens de subsistance des populations rurales, qu'ils soient agricoles ou autres, il faut mener de vastes programmes d'investissement bénéficiant à toutes les composantes des sociétés rurales, et non pas seulement aux agriculteurs. Il faut aussi favoriser les investissements qui aident les pauvres et les organisations qui les représentent. À cet égard, pour que les investissements réalisés dans des programmes de développement rural aient des effets durables, il est nécessaire de renforcer les capacités des populations rurales en leur donnant accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux technologies de l'information et des communications. De plus, en ce qui concerne les petits producteurs, il faut adopter des politiques qui favorisent le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché en offrant aux agriculteurs un meilleur accès aux actifs, notamment la terre, au capital social et aux techniques de gestion des entreprises. En ce qui concerne l'élaboration des politiques, il convient d'encourager activement l'établissement de partenariats, notamment entre le secteur public et le secteur privé, et la participation de la population locale.

10. *Sécurité des droits fonciers.* Pour améliorer les moyens de subsistance, particulièrement dans les zones rurales, il est crucial d'organiser un accès sûr à la terre et aux ressources naturelles, surtout en faveur des groupes marginalisés. Tous les utilisateurs des terres doivent être associés à l'élaboration des politiques agraires nationales et l'aide nécessaire doit être fournie aux populations pauvres et vulnérables, surtout aux femmes, pour qu'elles puissent s'associer à ce processus participatif et transparent. En outre, la diversité des droits fonciers et des systèmes de production alimentaire doit être dûment prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion des terres.

11. *Adaptation aux changements climatiques.* Les changements climatiques font peser une lourde menace sur les systèmes de production agricole et les moyens de subsistance des populations rurales. L'adaptation doit être considérée comme faisant partie des mécanismes de survie des populations pauvres des zones rurales. Les mesures d'adaptation, qui seront nécessairement extrêmement diverses, doivent toutes viser, avant tout, à réduire la vulnérabilité des sociétés et des institutions et à renforcer leurs capacités de résistance, compte tenu des conditions socioéconomiques. Il convient de proposer aux populations locales des mesures incitatives adaptées afin d'atténuer les effets des changements climatiques grâce à une gestion écologiquement viable des terres, des forêts et des autres ressources naturelles. Il faut également s'efforcer de tirer parti des synergies qui existent entre les mesures d'atténuation et d'adaptation grâce, entre autres, à des programmes d'action nationaux, notamment des programmes d'adaptation aux changements climatiques. L'élaboration des politiques d'adaptation et d'atténuation doit être guidée par la situation et les besoins propres de chaque pays; des fonds suffisants, destinés au développement des capacités, et des transferts de technologie doivent être prévus pour faciliter la mise en œuvre.

12. *Transposition à une plus grande échelle des pratiques qui ont fait leurs preuves.* Pour que les problèmes qui font obstacle au développement durable dans les domaines couverts par l'Atelier puissent être surmontés, il faut que des actions pluridisciplinaires soient menées et que les responsables politiques et la société civile fassent preuve d'une réelle résolution. Les contraintes et les possibilités

varient d'un pays à l'autre, mais aussi d'une région à l'autre au sein d'un même pays. Les difficultés sont connues et, pour leur faire face, on dispose de vastes connaissances et d'une expérience considérable. Par conséquent, les politiques et mesures adoptées doivent désormais avoir pour objet de transposer à une plus grande échelle les pratiques qui ont fait leurs preuves.

13. Nous tenons, pour finir, à remercier les organisateurs de cet atelier, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme d'ONU-eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie et la CESAP, ainsi que les autres institutions internationales qui y ont participé.

Le 30 janvier 2009
